EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 septembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf septembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Luc BLANC à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Fabienne MONTEL**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Dominique ADENOT arrive pendant la présentation de la question n°1.
Madame Sylviane TARDIEU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES).
Madame Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation de la question n°4.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Cécile AUDET.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.
Madame Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Monsieur Grégory BERNARD.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.

Rapport N° 19

VENTE D'IMMEUBLE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER-SMAF AUVERGNE À LA COMMUNE DE DALLET

L'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne a acquis pour le compte de la Commune de Clermont-Ferrand en novembre 2001 la parcelle cadastrée F 1145 sur la commune de Dallet pour une opération de captage.

La Commune de Dallet souhaite racheter ce terrain pour un projet immobilier.

La Direction du Cycle de l'Eau de Clermont Auvergne Métropole ainsi que l'Agence Régionale de Santé donnent un avis favorable à cette transaction sous réserve que les obligations indiquées dans l'avis de l'hydrogéologue agréé mandaté par l'ARS soient reprises dans l'acte de cession.

Le prix de cession à Dallet s'élève à 235,02 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'actualisation pour 78,02 € dont le calcul a été arrêté au 30 septembre 2017, date limite à laquelle la Commune de Dallet devra régler un total de 313,04 €. Dès signature de l'acte, l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne remboursera à Clermont-Ferrand les participations versées de 2003 à 2012 pour un montant de 281,28 €.

Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne à revendre la parcelle cadastrée F 1145 directement à la Commune de Dallet selon les modalités de paiement ci-dessus.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le13 octobre 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD